



Nouvelle demande de procédure de surendettement

Par **FabienFont**, le **27/04/2022** à **11:41**

Bonjour,

Je bénéficie actuellement d'une procédure de surendettement depuis septembre 2021, un ré-échelonnement a été décidé cependant, à ce jour, je rencontre toujours des difficultés, notamment découvert et chèque loyer rejeté car ma banque a supprimé ma facilité de caisse (découvert autorisé).

Est il possible de refaire une demande pouvant me permettre de vivre convenablement, notamment en effaçant certaines dettes? ce qui n'avait pas été fait.

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **27/04/2022** à **11:51**

Bonjour

C'est auprès de la bdf que vous obtiendrez ces renseignements.

Pour renégocier, vous devez vous rapprocher de la Commission de surendettement de la Banque de France en apportant les éléments nouveaux qui justifient cette demande de révision.

Par **youris**, le **27/04/2022** à **12:08**

bonjour,

c'est la commission de surendettement, qui décide d'un éventuel effacement de dettes mais ce n'est pas systématique, ni une obligation.

salutations